

**Compte rendu du Conseil Municipal  
Réunion du 8 décembre 2017 à 18h00**

Convocation en date du 27 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

**Présents :** Mmes **MARAIS Michelle, COSTA Chantale, COLAZZO Ginette, VAUZELLE Martine, JOUANDANE Juliette**  
Ms **AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, LESICKI André, SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain**

**Absents :** **MICHEL Josiane, REGERAT Sophie**

**Pouvoirs :** **VIALTAIX François pour JOUANDANE Juliette**

**Secrétaire de séance :** **MARAIS Michelle**  
**Assistait :** **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

**2017-12-40 Convention Médecine du travail CDG03**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier.

*Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal par :  
Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée.*

**2017-12-41 Participation Employeur à la garantie Maintien du salaire**

Conformément à la délibération 2014-02-04 fixant la participation de la commune à 11 € pour un agent à temps plein (montant proratisé en fonction du temps de travail des agents), il convient de fixer le nouveau montant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Maire indique que tous les agents ont subi une augmentation de leur cotisation depuis 2014. Il propose de fixer à 12 € la participation de la commune pour un agent à temps plein et de proratiser en fonction du temps de travail.

*Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil par :  
voix pour : 13  
voix contre :  
abstention :*

- *Valident la participation de la commune à 12 € mensuel par agent à temps complet. Cette participation sera proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire et revue tous les 1<sup>er</sup> janvier.*
- *Prévoient une enveloppe de 665 € pour l'année 2018.*

**2017-12-42 Tableau d'avancement de grade, modification de la délibération 2016-04-23**

Monsieur le Maire propose le tableau d'avancement de grade ci-dessous :

Grade actuel	Heure/ hebdo	Agent	Nouveau grade à compter du 01/12/17	Heure hebdo	Agent
Adjoint technique territorial	25h	I	Adjoint technique territoriale principal 2 <sup>ème</sup> classe	25h	I

*Après en avoir délibéré,  
le conseil municipal par :  
voix pour : 13*

voix contre :

abstention :

- Adopte le tableau d'avancement de grade présenté.

### **2017-12-43 Modification de la délibération 2016-10-45 RIFSEEP**

Il convient de modifier les intitulés des grades qui ont changé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les adjoints des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe sont remplacés par « Adjoint Territorial ».

**Le groupe 2** est composé également des adjoints territoriaux principal de 2<sup>ème</sup> classe. Les textes de références supplémentaires :

- pour les **ADJOINTS ADMINISTRATIFS- ADJOINTS D'ANIMATION – AGENTS SOCIAUX –OPÉRATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES – AGENTS TERRITORIAUX DES ECOLES MATERNELLES** : l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au **corps des adjoints administratifs** de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- pour les **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** et les **AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX** : l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux **corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer** et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 13*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *adopte les modifications de la délibération 2016-10-45 du RIFSEEP*

### **2017-12-43 Modification du Budget Général**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier l'article 7713 (don) en raison de la non perception d'un montant de 400 €.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire il propose les modifications suivantes :

c/7713 : - 400 €

c/ 7381 : + 400 €

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 13*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget.*

### **2017-12-44 Modification du Budget Général**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'inscrire à l'encaissement les indemnités journalières de la CPAM et du CIGAC en raison de l'arrêt maladie de Mme JACQUINET Véronique.

Ces indemnités servent au remplacement de l'agent.

c/ 6419 : + 3 150 €

c/ 6413 : + 3 150 €

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 13*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget.*

### **2017-12-45 Naissances 2017 et 2018**

En raison de la dissolution du CCAS, Monsieur le Maire souhaiterait maintenir l'allocation de 50 € octroyée aux parents lignerollais pour la naissance de leur enfant.

Le versement se fera par virement bancaire sur présentation d'un RIB.

Il convient d'ouvrir les crédits suffisants au budget :

c/6718 : + 200 €

c/ 6065 : - 200 €

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 13*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de 50 € pour les naissances sur la commune sur demande des parents pour l'année 2017 et 2018.*
- *Autorise la modification du budget.*

### **2017-12-46 Location de terrains communaux M. JULIENNE Didier**

Le bail actuel est arrivé à échéance. Monsieur le Maire propose de le reconduire pour 2 ans, soit du 11/11/17 jusqu'au 11/11/19. Cette location concerne les parcelles communales ZK28 et ZK 6 et est indexée sur les barèmes de l'arrêté préfectoral de l'Allier.

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

*voix pour : 13*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Renouvellent la location des terrains ZK 28 et ZK 6 au profit de Monsieur Didier Julienne*

### **2017-12-47 Convention de mutualisation pour échange de prestations et utilisation de matériels avec les communes membres de Montluçon Communauté.**

La mutualisation des services est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. L'article L5211-4-2 du CGCT permet la création d'un service commun entre EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres regroupant les moyens humains et techniques affectés par ces entités et une mission. Ce dispositif se caractérise ainsi par une souplesse puisqu'il associe à sa mise en œuvre uniquement l'EPCI et les communes membres qui le souhaitent.

Le service commun est géré par l'EPCI. Les conséquences, notamment financières, de ces mises en commun sont réglées par convention.

Une nouvelle convention a été rédigée intégrant les nouvelles communes de Montluçon Communauté.

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

*voix pour : 13*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Autorisent Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mutualisation.*

### **Informations**

- **Bulletin Municipal** : un article proposant des ampoules gratuites sera inséré dans le prochain bulletin. Imprim Repro a été retenu pour la mise en page et l'édition du Bulletin.
- **Ecole** : un courrier proposant le retour à la semaine de 4 jours ainsi que les nouveaux horaires sera envoyé aux parents d'élèves. D'autre part, l'école bénéficie d'un emploi civique.

- **TEPCV** : les 2 projets (changement des chaudières de l'Ecole et de la Mairie) ont été retenus par Edf et Montluçon Communauté. Une subvention de 10 015 € est attendue pour un projet de 13 572 € TTC.
- **TVM** (course cycliste) : Lignerolles sera une ville étape. Une animation sera proposée (décoration de la commune avec des vélos de récupération fournis par le SICTOM)
- **Décorations de Noël** : le conseil remercie et félicite le travail de Martine Vauzelle et son époux ainsi que Georges Colazzo pour la réalisation des décorations que l'on peut trouver à l'entrée du bourg, vers le kit stadium et à la Mothe.
- **Foyer logement des Coupances** : l'AG a eu lieu le 05/12. 6 logements sont vacants.
- **COPIL Natura 2000 du 17/11** :
  - Approbation du dernier PV.
  - Actualisation de la composition du Copil : simple actualisation (fusion des collectivités). Le vote est reporté début 2018 au prochain copil car le pays est en attente d'une délibération de Montluçon CO.
  - Actions entreprises depuis Juin 2016
- 1. Souscription cet été d'une propriété communale de Lignerolles (parcelle ZH73) à la charte natura 2000.
- 2. Projet Agro Environnemental et Climatique :
  - les Mesures Agro Environnementales et Climatiques sont un outil pour la mise en œuvre de ce projet qui existe depuis 2015 dans l'Allier. Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant une performance à la fois économique et aussi environnementale (ex : *l'accompagnement des EA dans l'optimisation de l'utilisation des intrants afin de préserver la qualité de l'eau de la Vallée du Cher ou encore un curage partiel s'il s'agit d'une mare ou encore 1 taille en 5 ans pour des arbres formés ou 1 taille/an pour les plus jeunes*)
  - Les freins : lourdeur administrative, des craintes quant au retard de paiement ou enfin la découverte du statut de « prairie sensible soudaine » sur des prairies ou des pâturages permanents.
- 3. Gestion des milieux, hors parcelles agricoles
  - Problème de création pistes VTT landes des Réaux (rappel du coût de la restauration des landes de 100.000 €). Réunions successives avec les différents acteurs que sont la Ville/CEN/Montluçon Communauté/Pays/Club VTT. Solution d'un chantier de bénévoles pour la restauration du site avec la pose de clôtures et de panneaux d'information en septembre dernier.
  - Reprise en 2018 des contrats natura 2000 à des propriétaires non agricoles dont potentiellement les communes (autofinancement obligatoire de 0% si elles sont maître d'ouvrage)
- 4. Et pour 2018 :
  - Poursuite de l'animation déléguée : renouvellement des actions
  - Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales du site.
- **Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme de Montluçon du 30/11** :
  - Seules 6 personnes étaient présentes, le reste en pouvoirs : représentants du parc des expositions, de la CCI, élus de Lavault Ste Anne, Désertines, Saint Victor et Lignerolles.
  - Mme Lespiaucq, Présidente par intérim depuis la démission de M. Aussourd, rappelle que l'OT va devenir OTI en janvier 2018 ; Il s'appellera OTI Vallée Cœur de France. Elle soumet donc au vote la dissolution de l'OT de la Vallée de Montluçon. Décision approuvée par les membres présents.
  - La Présidente présente sa candidature comme liquidateur pour procéder à la liquidation du patrimoine associatif.
  - Lecture est faite de la convention de transfert, validée. Dans les questions diverses, Mme JOUANDANE a fait observer qu'en saisissant Office de Tourisme Cœur de France sur les moteurs de recherche, c'est Saint Amand qui apparaissait dans les premiers résultats. Monsieur Nowak précise que cela a déjà été évoqué mais qu'il est en effet prévu de travailler et d'établir un lien avec le Centre de la France. !

Mme JOUANDANE a demandé si le lieu d'accueil au public resterait le même, et il a été répondu que oui.

Monsieur Miard, représentant de la CCI souligne que la CCI n'a pas été sollicitée pour faire partie du CA du nouvel OTI alors qu'il avait été dit au précédent CA que chaque membre actuel serait sollicité pour savoir s'il voudrait en faire partie. Madame Dubillon a répondu qu'il s'agissait d'une erreur de mailing entre les deux fichiers.

- **CACS** : des réglages du chauffage sont en cours pour satisfaire les utilisateurs.
- **SIVOM d'Huriel** : un cabinet d'études a été recruté par le syndicat pour étudier la fusion entre Montluçon Communauté et le SIVOM (incidences financières et conséquences sur le personnel, dans la cadre de la loi NOTRe). Prochaine réunion : 18/12/17

*Fin de la séance : 18h30*